

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE
16 OCTOBRE 2014

Présents à l'ouverture de la séance : M. FOURNIER, Mme LERY, M. DUMOULIN, Mme GRELLIER, M. LECHEVALIER, Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, M. FAUR, Mme BARRY, Mme de MARCILLAC, M. RASSIAL, Mme HANNEBELLE, Mme CABLAN-GUEROULT, M. BOULEGUE, Mme PATAT, M. SANTOS (à partir de 20h45), Mme de LAUNAY (à partir de 20h52), Mme HOUSSIN, M. MARSAL, Mme LIGNIER (à partir de 20h52), M. SCHMITT, M. VALENSI, M. GAULTRON, M. LOEVENBRUCK (à partir de 21h00), Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. ATKINS à M. DUMOULIN, Mme CHANTEGRELET à M. LECHEVALIER, M. FONVIELLE à Mme GRELLIER, M. FERNIOT à Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, M. PARANHOS à M. SANTOS, M. GERNER à Mme LERY, Mme FERRER à Mme LIGNIER, Mme PATEYRON à Mme BARRY, Mme MINART à M. FAUR, M. ARRIVETZ à M. FOURNIER.

Absents : M. SANTOS (jusqu'à 20h45), Mme de LAUNAY (jusqu'à 20h52), Mme LIGNIER (jusqu'à 20h52), M. LOEVENBRUCK (jusqu'à 21h00), Mme PECHERAUX.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire.

Monsieur Patrice LECHEVALIER est désigné comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 25 septembre 2014 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne font l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.C.B.S. POUR LE FINANCEMENT DE 57 LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATION OPIEVOY LES MAROLLES 2^{ÈME} TRANCHE

A l'UNANIMITE,

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au Recueil des actes administratifs n° 11-2014.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine à hauteur de 100.000 €.

2 – TRANSFORMATION DE LA C.C.B.S. EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE d'approuver la transformation de la C.C.B.S. en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015.

3 – SIVOM DE LA BOUCLE – RAPPORT D'ACTIVITES 2013

PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités 2013 du SIVOM de la Boucle.

4 – SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – RAPPORT D'ACTIVITES 2013

PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités 2013 du SIVOM de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

5 – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AP 137 PRESUMEE VACANTE ET SANS MAITRE

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE d'incorporer dans le domaine privé communal la parcelle AP 137 située 22 bis rue des Beaunes.

6 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2014

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de CHATOU et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines relative à la prestation de service « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

A l'**UNANIMITE**,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et Ressources Humaines et tout document concernant ce dossier.

8 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

A l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le règlement intérieur du Conservatoire,
- **d'autoriser** le Maire à le signer.

Le Maire lève la séance à vingt et une heures vingt minutes, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 26 novembre 2014.



Le Maire,

Ghislain FOURNIER,
Vice-Président du Conseil Général.